



Intergroupe parlementaire *Suisses de l'étranger*

Newsletter avril 02/14

Le CE accepte la Loi sur les Suisses de l'étranger

Le 17.3.14 le CE a accepté la «Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (loi sur les Suisses de l'étranger)» (LSEtr) ([11.446](#)). D'une importance capitale, ce texte constitue un point essentiel en vue d'une politique gouvernementale cohérente pour les Suisses de l'étranger. La LSEtr règle en effet le soutien aux Suisses de l'étranger, l'organisation de leur mise en réseau, leurs droits politiques et les prestations sociales dont ils peuvent bénéficier. Le CE s'est ainsi prononcé pour un maintien de l'obligation d'immatriculation ce qui va dans le sens d'une «politique cohérente des Suisses de l'étranger» souhaitée par le Conseil fédéral et qui présuppose que le public cible soit connu et qu'il soit possible de communiquer avec lui.

Le CE a également plébiscité l'exercice du droit de vote généralisé par Internet pour les Suisses de l'étranger. Cela va dans le sens de la position du Conseil fédéral qui vient de donner le feu vert au vote électronique pour les membres de notre diaspora dans 12 cantons. La mobilité internationale des citoyens suisses s'accroît chaque année et ils sont toujours plus nombreux à exercer leurs droits politiques. Ils étaient ainsi 155'000 à être inscrits sur un registre électoral à la fin 2013, l'équivalent du corps électoral du canton du TI, du VS ou encore de TG.

Le CE a par contre refusé la proposition de minorité qui demandait d'inscrire dans la loi le Conseil des Suisses de l'étranger, de même qu'il n'a pas voulu intégrer la loi sur la transmission de la formation suisse à l'étranger dans la LSEtr.

Le projet de loi passera devant la CIP-N le 15 mai 2014.

La CPE-N se prononce pour l'élection démocratique du CSE



Dans le cadre d'un co-rapport de la CIP-N, la CEP-N a examiné le 27.3.2014 le projet de loi sur les Suisses de l'étranger ([communiqué de presse CEP-N](#)). La CEP-N a salué la volonté du DFAE d'entamer des travaux en vue d'une élection directe par Internet des délégués du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), l'organe suprême de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE). Le DFAE répond

ainsi à la décision prise par les deux chambres et qui fait suite à une motion de la CPE-N ([13.3006](#)). Le Conseil fédéral, d'abord opposé à la motion, l'a finalement soutenue, pour autant que les adresses privées des Suisses résidents à l'étranger ne soient pas livrées à une fondation de droit privé (l'OSE). Le but final est de mettre en place une collaboration entre le DFAE et l'OSE permettant l'envoi du matériel de vote en vue d'une élection par Internet du CSE. La CPE-N reprendra ses travaux les 14 et 15.4.2014.

Newsletter de l'intergroupe

[S'abonner ou se désabonner](#)

Liens

aso.ch
swisscommunity.org
parlement.ch

SÉANCE DE L'INTERGROUPE

Libre circulation : relations Suisses de l'étranger-UE

Les membres de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger se sont retrouvés le 12.3.14 au Casino à Berne pour une discussion sur le thème des « Suisses de l'étranger et leurs rapports Suisse-UE ». Les intervenants : Mme Kathy Ricklin, CN et Présidente de la délégation Suisse-AELE/UE, Messieurs Luzi Stamm, CN et Vice-président de l'ASIN, Henri Gétaz, Directeur des affaires européennes au DFAE et François Baur, Délégué d'économiesuisse à Bruxelles ont abordé les questions en lien avec la votation du 9.2.14 sur l'immigration de masse. Les 427'000 Suisses habitent dans un pays de l'UE profitent directement des avantages de la libre circulation des personnes qui



Loi sur la formation suisse à l'étranger adoptée en vote final

Le CN a accepté le 10.3.14, suivant la décision du Conseil des Etats du 12.12.13, la nouvelle Loi fédérale sur la transmission de la formation suisse à l'étranger ([13.052](#)) proposée par le Conseil fédéral. Cette loi permettra une plus grande flexibilité dans la gestion des écoles suisses à l'étranger en allouant aux établissements le crédit cadre de 20 millions tous les quatre ans, et non plus annuellement, ce qui leur laissera une marge de manœuvre plus grande dans la gestion de leur budget.

Le CN s'est également prononcé pour que les communautés suisses à l'étranger garantissent l'apport de 50% de fonds propres lors de la création de nouvelles écoles suisses et pour que tous les enfants de nationalité suisse puissent suivre les cours d'une école suisse à l'étranger.

Avec leur réseau de 17 établissements et leurs 7600 élèves, les écoles suisses à l'étranger représentent un formidable vecteur de la culture helvétique au niveau international. Elles contribuent à diffuser une bonne image de la Suisse et constituent un réseau de relations importantes.

Renvoi de la convention sur les successions franco-suisses au Conseil fédéral

Le 18.3.14, le Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral de renégocier l'accord sur les successions avec la France ([13.073](#)). Par 35 voix contre 4, il a refusé de résilier l'accord afin d'éviter une dénonciation de l'accord par la France qui créerait un vide juridique.

180'000 Suisses de France sont potentiellement concernés et sans accord ils risqueraient d'être doublement imposés par la Suisse et par la France.

Le 12.12.2013, le CN avait lui refusé d'entrer en matière par 122 voix contre 53 et 11 abstentions, sur la convention sur la double imposition en matière de successions avec la France. Le CN avait suivi les recommandations de la Commission de l'économie et des redevances (CER-N) qui s'était prononcé le 29.10.2013 en faveur du rejet de la convention.

Le CN devra se prononcer à nouveau lors de la session d'été du Parlement.

Refus de l'initiative pour les bourses d'études par le CN

Le CN a refusé le 19.3.2014 par 122 voix contre 55 l'Initiative populaire déposée par l'Union des étudiant-e-s de Suisse qui demandait une harmonisation des bourses d'étude au niveau national, ainsi que des aides garantissant un niveau de vie minimal ([13.058](#)). Le CN a estimé que le texte de l'initiative allait trop loin mais il soutient cependant l'harmonisation des bourses d'étude, l'aide à la formation pour les jeunes ainsi que l'égalité des chances dans l'accès aux études grâce aux bourses d'études. C'est pourquoi le CN a adopté par 129 voix contre 46 le contre-projet indirect du Conseil Fédéral en vue d'une révision totale de la loi sur les contributions à la formation ([Lien](#)) qui doit assurer une meilleure unité matérielle entre les cantons.

A noter que si le but d'harmoniser le système des bourses d'études est bon en soi, la situation des Suisses de l'étranger venant étudier en Suisse reste insatisfaisante. Les cantons ont en effet des pratiques très diverses en matière d'octroi de bourses et de plus en plus, les cantons deviennent restrictifs par rapport aux Suisses de l'étranger. Il s'agit de regarder la situation concrète des Suisses de l'étranger et un canton ne devrait pas pouvoir refuser des bourses au motif que l'Etat de domicile est en principe compétent - d'autant plus s'il ne verse pas de bourse-. Idéalement, il faudrait une solution harmonisée pour les Suisses de l'étranger indépendamment de leur canton d'origine. Le dossier passe à présent au Conseil des Etats.

leur permet de chercher un travail dans un pays de l'UE, de s'y établir ou encore d'avoir une reconnaissance automatique de leur diplôme. Le débat était modéré par Jacques-Simon Eggly, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE). M. Stamm a souligné que le but l'initiative était de mettre en place, grâce au système de contingentement, une « émigration choisie plutôt que subie » et qu'une solution serait rapidement trouvée pour la recherche et Erasmus +. Mme Ricklin et M. Baur ont fait savoir que les risques de conséquences négatives pour la recherche, la formation et l'économie sont réels. Enfin, parlant au nom du gouvernement, Monsieur Gétaz, a tenu à dire que la votation n'a dans l'immédiat aucune conséquence juridique pour les Suisses de l'étranger et que les droits acquis demeurent. Mais il a souligné qu'il n'était pour l'instant pas clair si les Etats de l'UE prendront des mesures de rétorsion dans le cas d'une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes. Enfin, parlant au nom de l'OSE, Monsieur Eggly a dit que pour les Suisses de l'étranger la question prioritaire était de savoir quelles seraient les conséquences de la mise en place de contingents au niveau du regroupement familial.